

9h00 - 9h30 - Accueil des participants

9h30 - 9h45 - Discours d'accueil

- > M. Jean-Paul DELEVOYE, Président du Conseil économique, social et environnemental (sous réserve)
- > Mme Marie DERAÏN, Défenseure des Enfants (sous réserve)
- > Mme Françoise FOUQUET DORR, Vice-Présidente de la Voix De l'Enfant

9h45 - 10h - Introduction de la conférence

- > M. Michel FRANZA, Directeur de la Voix De l'Enfant

10h00 - 11h00 : L'intérêt de l'enfant

Pour les Etats signataires de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant « *l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale* » (article 3-1) de toute décision prise à son sujet. N'étant définie par aucun texte, cette notion est laissée à l'appréciation de ceux qui ont la charge de l'appliquer : les juges, les professionnels de la protection de l'enfance.

=> **Rôle et place de l'Aide Sociale à l'Enfance au regard de l'intérêt de l'enfant placé en famille d'accueil**

=> **L'intérêt de l'enfant accueilli en famille, qui le détermine ?**

11h00- 11h20 PAUSE

11h20 - 12h40 - Table ronde : Le besoin d'attachement de l'enfant

« Bowlby (1969) décrit l'attachement comme étant le produit des comportements qui ont pour objet la recherche et le maintien de la proximité d'une personne spécifique. C'est un besoin social primaire et inné d'entrer en relation avec autrui. [...] La fonction de l'attachement est une fonction adaptative à la fois de protection et d'exploration. » (La Théorie de l'Attachement : Une approche conceptuelle au service de la Protection de l'Enfance ONED, 2010)

Comment accueillir ce besoin d'attachement de l'enfant dans cette relation triangulaire qui le relie à sa famille et à sa famille d'accueil ?

=> **Introduction théorique et animation de la table ronde**

=> **Regards croisés sur le besoin d'attachement d'un enfant accueilli dans une famille**

12h40 - 14h00 DEJEUNER

14h00 - 15h15 : La préparation de la sortie de prise en charge du mineur placé

Comment penser et préparer la fin de la prise en charge en famille d'accueil sans que cette séparation soit une nouvelle rupture dans la vie de l'enfant ou du tout jeune majeur ?

Que devient-il : changement de lieu et de cadre de vie ? retour en famille ? accession à la majorité ? arrêt de prise en charge ? ou autres ?

=> **Maintien des liens avec les parents et la préparation au retour**

=> **Le parrainage : pour le maintien des liens après un placement familial ou au cours d'un placement en institution**

=> **A la majorité, fin de prise en charge de l'ASE, quel avenir ? L'adoption simple ?**

15h15 - 16h15 : Les droits de l'enfant accueilli en protection de l'enfance

Article 20 de la Convention internationale des droits de l'enfant

« 1. *Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'État.*

3. [...] *il est dûment tenu compte de la nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique* »

=> **Le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant en matière de placement**

=> **Propositions du groupe de travail coordonné par la Voix De l'Enfant**

> Mme Martine BROUSSE, Déléguée générale de la Voix De l'Enfant

=> **Discours de clôture** de la Ministre déléguée à la famille Madame Dominique BERTINOTTI

« La reconnaissance des aléas et des complexités du placement familial ne doit pas en masquer les intérêts car il constitue, en effet, un mode de vie privilégié pour les enfants privés du soutien et de la sollicitude de leurs parents. » Pierre SANS, Pédopsychiatre, Le Placement Familial, Ses secrets et ses paradoxes, Ed. L'Harmattan, Paris, 1998

Quand le placement familial est décidé, le travail délicat de la famille d'accueil débute, avec les interrogations qui l'accompagnent.

Comment gérer les relations avec la famille de l'enfant ? L'essentiel du travail de l'assistant familial se faisant à domicile, comment travailler en équipe dans l'intérêt de l'enfant ?

Autant de questions auxquelles les assistantes familiales, et les autres professionnels de l'enfance, doivent répondre de manière personnalisée.

Cette journée apportera un éclairage sur un mode de placement : ses aspects relationnels et psycho-éducatifs.

Public

- professionnels de l'enfance : travailleurs sociaux, assistants familiaux, représentants de conseils généraux, CCAS, associations de placement familial,
- professionnels de la justice : juges des enfants, substituts des mineurs, avocats, administrateurs ad hoc,
- associations : associations de médiation familiale, lieux médiatisés, foyers d'accueil,
- formation : CNFPT, IRTS,
- autorités : DGCS, Ministère de la famille, de la Justice, des affaires sociales.

Tarifs :

Inscription individuelle : 25€ TTC Formation continue : 50€ TTC
Parcours d'Exil est déclaré organisme de formation sous le n° 11753637675

Pour toute information

Parcours d'Exil
tél. : 01 45 33 31 74 - Email : contact@parcours-exil.org

Lieu de la conférence :

Conseil économique, social et environnemental

Hémicycle

9, place d'Iéna - 75016 Paris

Métro : Station Iéna (ligne 9)

Bus : Arrêt Iéna (lignes 32, 63 et 82)



PRE PROGRAMME

L'ENFANT ET SA FAMILLE D'ACCUEIL

Conférence du 19 novembre 2013

au Conseil économique, social et environnemental

9, place d'Iéna - 75016 Paris

Demande de Haut patronage :

Président du Conseil économique, social et environnemental



Union Fédérative Nationale
des Associations de
Familles d'Accueil et
Assistants Maternelles

